

Association Club de couture, patchwork et détente de Bussang
14 rue du Théâtre du Peuple 88540 BUSSANG

Réservation dans la salle du CASINO de Bussang

Prière de renvoyer le formulaire ci-dessous par voie postale à l'adresse ci-dessus, ainsi qu'une photocopie de votre carte d'identité ou passeport et le chèque correspondant.

Prix pour une table d'environ 2 m : **10 €**

Votre inscription ne sera effective qu'à réception des documents et des chèques libellés pour les tables au nom du club de couture de Bussang. Aucune inscription ne sera acceptée après le 31 mars 2026. En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

La salle sera ouverte à 9 heures et la vente commencera à 10h. Fin de la vente à 17 h.

Nous organiserons un coin salon de thé avec vente de pâtisserie.

Les repas sont à réserver (individuellement) directement au Casino (Tél : 03 29 28 88 00) et à payer sur place.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez me joindre par Mail
felicite.dovale@gmail.com ou par téléphone au 07.70.91.96.00

Je me permettrai de vous faire parvenir des affiches et des flyers, cela vous permettra de faire de la publicité autour de vous car plus notre marché aux puces sera connu, meilleures seront nos ventes.

Félicité Do Vale (organisatrice du marché aux puces)
Chantal Villa (présidente du club de couture de Bussang)

Organisatrice : Félicité Do Vale

Adresse : 7, rue du Stade 88560 Saint Maurice Sur Moselle ou felicite.dovale@gmail.com

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS (Marché aux puces des couturières)

Personne physique

Se déroulant le **26 avril 2026** à **BUSSANG** dans la *salle du Casino de BUSSANG*.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Objets mis en vente :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Ci-joint règlement de ____ € pour l'emplacement pour nombre de tables ____ table(s)

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

Signature